

S E D A N

Notre Histoire



Olivier GOBÉ

L'art de la tannerie sedanaise

La rue des Tanneurs – devenue rue Blampain – à Sedan témoigne d'un passé pas si lointain, où 6 tanneurs en 1776, employaient les quelques dizaines de manutentionnaires nécessaires à l'élaboration d'un cuir souple destiné à de multiples fabrications. Passons en revue les étapes qui transforment les peaux brutes, issues d'animaux morts, bovins, ovins, équidés... en semelles, ceintures, chaussures, harnais, selles, brides, bourses ou sacs...

Un vieux métier au bord de la rivière

Le mot « tannage » provient de *tan* ou *tanin* (ou *tanin*), terme désignant l'écorce de chêne broyée et réduite en poudre. À vrai dire, les tanneurs ont très tôt utilisé d'autres moyens pour tanner leurs peaux : les écorces de hêtre, tilleul, sapin, épicéa, bouleau, pin, aune, grenadier, châtaignier, sumac, la noix de galle ou la *garouille*, l'écorce de mimosa, l'orge... Conçu dans l'Égypte antique et perfectionné en Chine, le tannage désigne l'art de rendre la peau des bêtes imputrescible et résistante. Afin d'obtenir des cuirs souples,

les tanneurs médiévaux se servaient de l'alun : ce produit forme la base de la préparation des cuirs dits de *Cordoue*. C'est également cette substance dont faisaient usage les mégissiers. Inventée par les Romains ? Ou bien, par les Poitevins, vers le X^e siècle ? Toujours est-il, la mégisserie consiste en un épilage à la chaux, un tannage à l'alun et les cuirs sont ensuite assouplis dans l'eau tiède avant le foulage dans l'huile. Tous les cuirs étaient enduits et imprégnés de corps gras, en général de l'huile et du suif. Le corroyage contribue, quant à lui, à transformer la peau tannée en cuir. Leur art exigeant beaucoup d'eau, les tanneurs-corroyeurs ont toujours choisi des sites à proximité d'un cours d'eau pour y installer leurs ateliers. À Sedan, au

par **Gérald DARDART**

bord de la Meuse dans le quartier de la Petite-Venise ; à Givet sur la Houille ; à Charleville, près du Vieux-Moulin ; à Carignan sur la Chiers ; à Attigny sur l'Aisne ; les tanneries de Mouzon étaient au bord de la Meuse (rasées avant 1780)... L'odeur très particulière des peaux les a longtemps condamnées à se tenir relativement éloignées des communautés villageoises et urbaines.

Un métier noble

Dans le dictionnaire de Jean de Garlande (vers 1250), les tanneurs sont nommés : *Cerdones*. Le règlement du 6 août 1345 – le premier – désigne les tanneurs sous le nom de *tennatores corii*. Les tanneurs sont alors érigés en corporation. Quatre prud'hommes jurés avaient la garde et surveillance des artisans de ce métier. La corporation des tanneurs est l'une des rares à avoir refusé de faire homologuer ses règlements par le prévôt de Paris, Étienne Boileau. Les tanneurs profitent d'un privilège envié, celui du *hauban* (de « haut ban ») : en échange d'une modeste somme – 6 ou 9 sous annuels –, ils bénéficient de certaines franchises et de certains droits. Les tanneurs, « découpeurs », peuvent être *surre* (cordonnier), savetier ou *baudroier*. Il s'agit d'un métier noble. Les tanneurs de Mézières se dotent de statuts dès 1560. Les rôles arrêtés au conseil du roi le 5 juillet 1582, qui classent les métiers en cinq « rangs » selon leur importance, placent les tanneurs sur bois au premier, parmi les « meilleurs métiers », à côté des apothicaires et des vendeurs de bijoux. Un arrêt de novembre 1716 autorise les tanneurs à honorer les cuirs dont ils se servaient, et ils prirent dès

lors le titre de tanneurs-hongroyeurs. Leurs derniers statuts, datés de décembre 1734, fixent la durée de l'apprentissage à 5 ans et celle du compagnonnage à deux ans.

Bon nombre de saints patrons et armoiries

Saint Barthélemy (l'apôtre écorché vif) est le principal patron des bouchers, relieurs, peaussiers, gantiers... et tanneurs. Il est fêté le 24 août. Toutefois, en Normandie, les tanneurs célèbrent saint Claude, et en Albigeois, saint Blaise. Ailleurs, les tanneurs se sont choisis pour protecteurs : saint Michel Archange, saint Simon, saint Thibaut de Provins. Saint Crépin et saint Crépinien sont aussi les patrons des cordonniers, savetiers, tanneurs et ouvriers du cuir. Ils sont célébrés le 25 octobre. Martyrs à Soissons, ils chausaient les pauvres gratuitement. Par ailleurs, les corporations de tanneurs possèdent très souvent un blason respectif. La Confrérie de saint Crépin entretient sa propre chapelle à l'église Notre-Dame de Mézières et fait enregistrer officiellement en 1701 le descriptif de ses armoiries : « *De gueules à un saint Crépin d'or, tenant dans sa main dextre un couteau à pied d'argent emmanché d'or* ».

À Rethel, la communauté des selliers-bourreliers a pour armes en décembre 1700 : « *Porte d'azur à un saint Eloy d'or* ».

Cuir forts et cuir mous

L'art du tanneur a longtemps reposé sur deux qualités : la patience et l'effort physique. Après avoir salé les peaux découpées, il faut les laver trois jours plus tard à l'eau vive, puis les laisser tremper dans des bains de chaux durant un mois environ. Le tanneur intervient ensuite pour décharner et délainer les peaux. À l'aide de son couteau rond à deux manches et d'un couteau à ébourrer, installé sur un chevalet en bois, il racle et nettoie la peau : c'est la partie physique la plus pénible. Les tanneurs-corroyeurs usent de plusieurs couteaux : couteau à ébourrer, à délainer, à écharner, à pied, de rivière et de couteau dit « sourd ».

La tannerie travaille des peaux fraîches (*vertes*) ou des peaux sèches ou salées (celles-ci venant souvent de l'étranger ou d'équarrissages), qu'il faut amener au même degré de ramollissement que les premières, par immersion dans divers bains (*reverdisage* ou *trempe*) et par des étirages en tous sens (*foulage*). Le *pelanaage* consiste en un séjour des peaux dans un bain de chaux qui va faciliter l'extraction des poils, dans des cuves appelées *pelains*. Nettoyées et étirées au couteau (*craminage*), puis épilées (*débourrage*), après qu'un commencement de fermentation les ait amenées à l'état voulu, les peaux sont mises à gonfler dans des bains de *jusée* (bains de tan ayant déjà servi) de plus en plus concentrés, et enfin sont disposées en lits alternatifs avec du tan frais dans des fosses étanches, où l'on fait arriver de l'eau et où elles séjournent de quelques mois à deux ans. *L'écharnage* : les chairs restantes sont enlevées avec un couteau à deux manches, appelé *faulx* (faux). Les peaux sont ensuite frottées au moyen d'une sorte de pierre à aiguiser – la *queue* – pour éliminer les derniers poils, trempées dans la rivière pour ôter la chaux (*déchaulage*) et, de nouveau, frottées. Les peaux sont immergées dans des fosses circulaires maçonnées ou des cuves en bois

contenant de l'eau et du tan. Ce dernier étant obtenu par le broyage d'écorces de certaines espèces d'arbres, notamment le chêne, qui s'effectue dans des moulins à tan. Le tanin contenu dans cette matière rend les peaux imputrescibles. La *basserie* : les peaux sont mises à tremper dans des cuves successives contenant du jus d'écorce de plus en plus concentré, pendant une durée de deux mois. Le *refaisage* : les peaux sont à nouveau immergées, en alternant une couche de tan frais, dans des cuves enterrées, pendant deux mois. Le *séjour en fosse* : cette opération dure de huit à douze mois, la quantité de tan est encore augmentée. Une fois séchée, les peaux sont parées ou dressées, c'est-à-dire aplaties en étant frappées du pied, puis battues au maillet dur. L'ensemble des opérations de tannage dure ainsi plus de **quatorze mois**.

On traite ainsi les peaux de buffles, bœufs, vaches, chevaux, veaux ; au sortir des fosses, les cuirs sont brossés, battus, cylindrés et séchés (d'après différents systèmes), avant d'être livrés au commerce, qui en fait des semelles de chaussures, des courroies de transmission, des harnais grossiers... Mais l'ancienne méthode au tan est concurrencée au XX^e siècle par des procédés plus rapides, utilisant des matières tanantes plus riches que l'écorce de chêne (écorce de mimosa, myrobalan ; extraits de châtaignier, de quebracho ; tannage au chrome...). La tannerie connaît alors un développement considérable.

Les cuirs souples (cuirs mous) font l'objet de manipulations spéciales, différant un peu du tannage proprement dit, et qui constituent la mollèterie. On foule les peaux entre divers bains et, lorsque le tannage est terminé, le corroyage achève d'assouplir les cuirs, qui servent à la cordonnerie, bourrellerie, sellerie, reliure...



Rue des Tanneurs, aujourd'hui rue Blampain

Les différents métiers du cuir

Baudroyeurs : les baudroyeurs corroyaient les cuirs épais destinés à faire des souliers et des semelles de souliers. Ils fournissaient ce type de cuir tout préparé aux corroyeurs, cordonniers et lormiers...

Chamoisage : action d'apprêter une peau de chamois. Tannage aux huiles.

Cordonnerie : les *cordonniers* devaient leur nom à l'espèce de cuir qu'ils utilisaient le plus, une peau de chèvre appelée *cordouan* parce que les Arabes de *Cordoue* avaient longtemps conservé le secret de sa fabrication. Lorsque, au lieu d'acheter ces peaux en Andalousie, on les acheta au Maroc, elles prirent le nom de maroquin. En Allemagne, saint Crépin est le patron des gantiers – gant se dit en effet « *handschuh* », soulier pour la main –.

Corroyage : d'abord « courrage » (1432), c'est l'ensemble des opérations de finissage du cuir brut. Le mot « corroyeur » apparaît vers 1260. Le corroyeur affine les cuirs de bœuf, vache, veau, mouton qui ont déjà été tannés. Le corroyeur use d'outils nommés : crochet, étire, drayoire, bigorne (maillet), guipon (balayette), tenaille, lunette à parer, paumelle (ou marguerite), valet, lisse (roulette), claies, chevalet ou paroïr...

Équarrissage : d'équarrir, du latin classique « quadrare », rendre carré, couper au carré ; dépecer les animaux. L'équarrisseur qui après avoir enlevé les animaux morts les dépèce pour prélever peaux, os, graisses à destination de l'industrie. Les peaux sont salées. La viande, cuite dans un autoclave, est ensuite concassée et débitée en farines animales.

Hongroyage : préparer le cuir à la manière des cuirs dits de Hongrie. Le mot « hongroyeur » apparaît en 1734. L'hongroyeur travaille le bœuf fort pour la sellerie, bourrellerie, carrosserie (les harnachements)... Le tan peut être remplacé par de l'alun et du sel marin.

Maroquinerie : traitement spécial des peaux de mouton, chèvre... cela produit le chagrin, le maroquin, le galuchat utilisés par la reliure, la gainetie. Le maroquinier travaille les peaux de chèvre pour la ganterie et la maroquinerie (au bois de sumac, pour obtenir un cuir clair. Mais il peut aussi employer du mimosa, pin, mirobolan, quebracho... pour obtenir différentes teintes).

Mégissage : traiter les cuirs dans la ganterie. L'« ouvrier mégissier » est une expression qui apparaît vers 1210. Le mégissier travaille les peaux en les trempant dans des solutions à base de cendres et d'alun pour les mégir. Le mégissier se charge des petites peaux : ovins, porcins, caprins ; tandis que le tanneur s'occupe des grandes peaux : bovins et équidés.

Pelleterie et peausserie : commerce de peaux. Le pelletier (1165) est l'artisan qui fait et vend les peaux. La pelleterie fournit les fourrures. Le peaussier (1292) est l'artisan qui apprête et teint les peaux.

Tannage : action de tanner, le mot s'emploie après 1370. Il vient du mot « tan », issu du terme gaulois « tann », « chêne ».

La rue des Tanneurs à Sedan

En 1871, le département des Ardennes regroupe **51 tanneurs** qui se répartissent ainsi : 19 dans l'arrondissement de Rocroi (dont 10 à Givet), 12 dans l'arrondissement de Sedan (dont 5 à Sedan même), 10 dans l'arrondissement de Mézières (dont 4 à Charleville), 7 dans l'arrondissement de Vouziers et enfin, 3 dans l'arrondissement de Reims. Les tanneurs profitent des élevages, de la chênaie, des eaux mosanes de l'Ardenne.

À la Belle Époque, le Petit-Givet reste le grand centre de la tannerie : 8 tanneurs en 1900, **contre 4 à Sedan** et 5 à Charleville. Givet s'est spécialisé dans le tannage des cuirs forts *jusés* qui y a été introduit vers la fin du XVII^e siècle. En 1869, les tanneries givetoises produisent 525.000 kg de cuirs et emploient 140 ouvriers. Dans le reste du département, notamment à Charleville, Mézières et Sedan, 300 ouvriers oeuvrent dans les tanneries de cuirs mous en cette fin du second Empire. Cf. Edmond Nivoit, *Notions élémentaires sur l'industrie dans le département des Ardennes*, éditions Eugène Jolly, Charleville, 351 p., 1869.

À Sedan, le quartier emblématique de la tannerie est le faubourg du Rivage, près de l'hôpital, avec sa rue des Tanneurs et son Pont-Rouge, conçu par Vauban en 1689. Le Père Norbert écrit dans sa *Chronique* : « Dans le faubourg du Rivage, il n'y avait en 1560 que huit maisons, une masure, trois tanneries, deux teintures, cinq jardins et la seule rue des Caquettes, appelée alors la rue des Pescheurs. Il y avait aussi une ruelle appelée *ruelle des Tanneries*. » La rue

des Tanneurs a donc été créée vers 1560, elle adopte son tracé définitif entre 1615 et 1689 (Cf. ma thèse). Il existe à Sedan en 1776, 6 tanneries dont 2 où il se fasse des cuirs forts (Cf. Ministère des Affaires étrangères, Archives Diplomatiques, série « Mémoires et Documents », n°1535. Mémoire sur la ville de Sedan, daté de 1776). **Les cuirs étaient assouplis dans l'urine humaine, la puchatte récoltée par les puchattiers, et conservée dans les bacs maçonnés, les caques de la rue des Caquettes** (la puchatte sert aussi à dégraisser la laine). L'enseigne « Au Pont Rouge » était un tableau représentant la porte militaire de la rue des Tanneurs, elle orne la façade d'un cabaret. Le 19 septembre 1831, un avis municipal interdit *aux tanneurs, corroyeurs, mégissiers, brasseurs ou autres, de laisser couler dans les rues et ruisseaux, leurs eaux gâtées ou corrompues, ou de les conserver chez eux à découvert et d'une manière qui répande l'infection* (AM Sedan, D12). Les ouvriers tanneurs aimaient prendre leur *gobeau* quotidien de bière soit *Au Soldat Laboureur* au 6, rue des Tanneurs, soit *Au Grand Saint Lundi* au n°14, soit, enfin, *Au Coq de la Liberté*, au n°16 (AM Sedan, O8). En 1835, Sedan regroupe 1 mégissier et 2 tanneurs, dont Alexandre-Delarbre, né en 1808.

Les tanneurs fournissent des cuirs préparés aux bourreliers, chapuiseurs, gantiers, ceinturiers, cordonniers, savetonniers, selliers, savetiers, boursiers...

Aujourd'hui, en visite au Maroc, vous avez peut-être profité du spectacle de ces multiples caques colorées, très odorantes, où trempent les peaux ? ... Hier, à Sedan, la rue des Caquettes et celle des Tanneurs offraient un environnement similaire.

Au moins un an de préparation et un an de tannage !

Les différentes étapes du tannage

1- Équarrissage : l'équarrisseur ôte les cuirs des cadavres animaux et les propose au tanneur. Les peaux sont parfois salées, car la collecte des cuirs intervient une fois tous les deux mois. En 1900, l'équarrissage Malloire de Dom-le-Mesnil a été remplacé par celui de Lemasson à Vrigne-Meuse.

2- Dessaignage, dégorgeage ou « travail de rivière » : lavage des peaux. Les peaux sont plusieurs fois immergées pendant des temps assez longs. Dans les caques, les peaux sont « écornées » et « désaignées ». C'est ainsi, que les tanneries se concentrent au bord des cours d'eau. Il faut en tout 600 litres pour travailler une seule peau ! À Dole, la tannerie Pasteur est sise au bord du Doubs... A Paris, les tanneries se regroupaient quai de la Mégisserie... Au Petit-Givet, sur les rives de la Houille. À Sedan, dans le quartier des « Caquettes » et de la Petite-Venise...

3- Pelanage ou plamage : enlèvement des poils et des chairs restants. Les cuirs sont placés, plongés pendant au moins 8 mois, dans 5 à 6 bassins (1,60 m de diamètre et 1,30 m de profondeur) de laits de chaux plus ou moins chargés. Le premier bassin contient un *pelain* mort, c'est-à-dire de la chaux éteinte. Le deuxième bassin est chargé d'un pelain neuf (forte teneur en chaux vive). Parfois les bains acides sont confectionnés au moyen de jus fermentés de farine d'orge.



4- Débourage ou épilage : arrachage des derniers poils. Les poils recueillis forment la « bourre » utilisée par les tapissiers pour garnir meubles et sièges.

5- Gonflage : les peaux sont trempées dans la *jusée* ou jus de tan épuisé. Le tan est l'écorce de jeune chêne réduite en poudre grossière dans un moulin spécial (parfois du genêt).



Les différentes étapes du tannage

(suite)



6- Tannage : les peaux séjournent dans des fosses ou caques, rondes ou carrées, durant 4, 6 ou 8 mois pour les **cuirs forts** ; durant 18 mois à 2 ans pour les **cuirs mous**. Des strates sont réalisées dans les fosses : couche de vieux tan (tannée ou tanin), couche de peaux, tan frais, peaux... Communément une fosse pouvait contenir 60 à 100 cuirs forts, peaux de bœufs ou vaches, ou 120 à 200 cuirs de veaux.

7- Séchage des cuirs.

8- Corroyage : les peaux sont affinées.

9- Teinture : les peaux sont traitées à l'acétate de fer, c'est-à-dire qu'elle reçoivent une solution issue d'une oxydation de **vieilles ferrailles et de bière aigrie**. Les peaux sont teintées plutôt en noir.

G.D.P.



Voici un recensement non exhaustif des tanneurs sedanais, des noms ont marqué la corporation locale, je pense en particulier aux familles, Clicquot, Nerson et Février :

Jehan Du Rut, pelletier, ruelle Gillesson, derrière l'église Saint-Laurent, contre la muraille, 1560

Billy, maison n°200, 1780

Thomas Frailin, maison n°492, 1780

Lapierre, maison n°583, 1780

Tapret, maison n°667, rue des Tanneurs, 1780

Clicquot Fils, maison n°672, rue des Tanneurs, 1780

Clicquot, marchand tanneur, 1826

Pillard, marchand tanneur, 1834-1835

Alexandre-Delarbre, 1841-1847

Hyacinthe Alexandre, 18 puis 14, rue Blampain (rue des Tanneurs), 1870-1895

Bur et C^{ie}, 5, place d'Armes, 1886-1896

Charles Buquet, 1871-1880

Detré(e), 7 rue des Francs-Bourgeois (1888) – puis, 17, rue Saint-Michel, 1889-1909

Février-Harmand, 42, rue des Voyards et avenue du Mesnil, 1881-1887 (à Floing en 1872-1880) –

Février, 40-42 puis 49, avenue Philippoteaux, 1888 - 1914 ; puis Servotte, 42, avenue Philippoteaux, 1922-1936

Jean-Baptiste Gombeau, 1871-1873

Félix Moulinier, 22, faubourg de la Cassine, 1881-1884 (à Saint-Menges en 1870-1880)

Onésime Nanin, 59, place de la Halle, 1874-1896 – puis Onésime Nanin-Habert, 3, place d'Armes, 1889 - 1909

Nerson, 11, rue au Beurre, 1889 - 1897 ; puis, 4, av. du Général-Margueritte, 1904 - 1910 - puis 1924-1938

Hippolyte Paquet, 25, rue Maqua (Carnot), 1874-1909

Ponce Rousseaux, 1871-1873

À Donchery, nous pouvons citer notamment :

Romain Petit-Vizaine, Donchery, 1871-1908

Soidé, Donchery, 1898

Petit lexique

L'alun : sels isomorphes.

Le « baquet de science » : baquet dans lequel on plonge les cuirs à tremper. La science est de percevoir, selon la qualité du cuir, le juste temps de trempage nécessaire.

Le « côté fleur » : côté du poil.

La jusée : jus de tan. Liquide obtenu par macération du tan et utilisé dans certaines phases du tannage des peaux.

Mégir (verbe) : tanner une peau en utilisant l'alun.

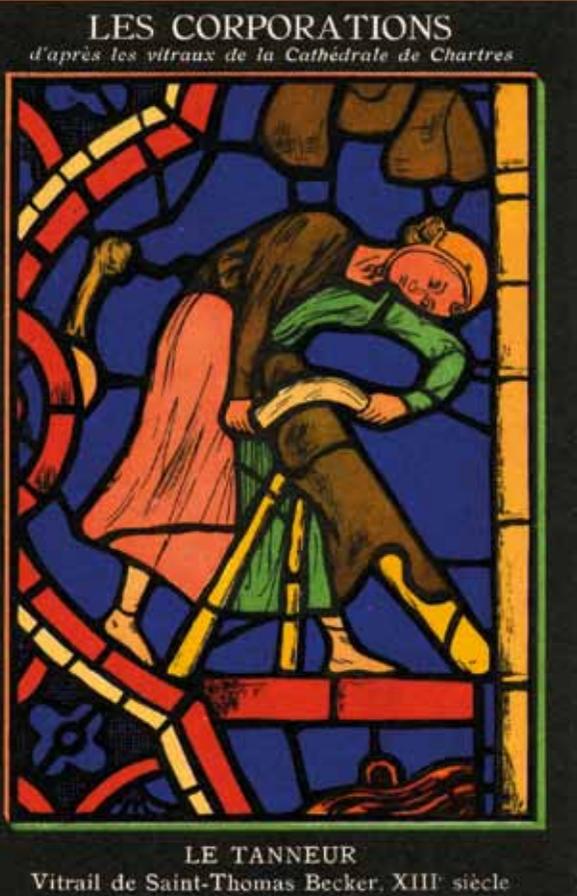
Le pelain ou plain (mort ou neuf) : cuve de tanneur contenant le lait de chaux morte ou vive, dans laquelle on trempe les peaux à dépiler.

La « puchatte » : mot de patois ardennais signifiant l'urine humaine, servant à nettoyer les cuirs ou à dégraisser les laines.

Le tan : écorce de chêne séchée et pulvérisée.

Le bois de sumac : plante vénéneuse qui sécrète diverses gommes dont on tire des vernis, colorants, laques.

G.D.P.



Un témoignage ? un document ? Confiez-le à Gérald Dardart

Tél. : 03 24 53 60 31 - G.D.P., B.P. n°13 - 08160 Nouvion-sur-Meuse - Mobile : 06 07 16 51 63 - Fax : 03 24 53 91 78